

Union Pongiste Roz-Baguer

Club N°03350074

19ème TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

Dimanche 9 Juin 2019

Salle Omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré

35120 BAGUER MORVAN

REGLEMENT

Article 1 : L'Union Pongiste Roz-Baguer organise son tournoi régional annuel le **Dimanche 09 Juin 2019, salle omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré à BAGUER MORVAN.**

Article 2 : Le Règlement est celui de la FFFT et les épreuves sont placées sous son contrôle.

Article 3 : Le tournoi comportera huit tableaux :

Tableau C : **5 à 11**, début à 9h.

Tableau B : **5 à 9**, début à 10h.

Tableau F : **Féminines toutes catégories**, début à 10h.

Tableau D : **5 à 13**, début à 11h.

Tableau A : **5 à 7**, début à 12h.

Tableau E : **5 à 15**, début à 13h

Tableau G : **Benjamins à Cadets**, début à 14h.

Tableau H : (si l'horaire le permet) : **Double Total < 2400 points.**

Article 4 : Les points pris en compte seront les points officiels figurant sur la licence deuxième phase 2018/2019. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 5 : Un joueur senior ne peut s'engager que dans deux tableaux maximum. Un benjamin, minime, cadet ou junior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau G et/ou deux tableaux seniors. Une joueuse senior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F et/ou deux autres tableaux seniors. Une joueuse benjamine, minime, cadette ou junior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F ou G et/ou deux autres tableaux.

Article 6 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau s'il n'y a pas minimum 8 inscriptions. L'organisateur se réserve le droit de diminuer les dotations pour tout tableau entre 8 et 15 inscriptions.

Article 7 : Les joueurs se présenteront au pointage 30 min avant le début des tableaux.

Article 8 : Tout joueur non présent à la table après 3 appels de son nom sera éliminé du tournoi sans qu'il puisse réclamer remboursement partiel ou total de son engagement.

Article 9 : Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4 joueurs. Il y aura deux qualifiés par poule pour le tableau à élimination directe.

Article 10 : Les parties se dérouleront toutes au meilleur des cinq manches.

Article 11 : La clôture des engagements se fera 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 12 : Le droit d'inscription est fixé à 6 euros par tableau, sauf le tableau G (jeunes) à 5 euros. 1 euro de réduction pour 2 tableaux, 2 euros pour 3 tableaux. Le tableau H (double) est fixé à 8 euros par équipe. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 13 : Renseignements et Inscriptions **avant le samedi 08 juin 21h :**

Par téléphone : Julien Carré 06.20.32.12.88

Par Mail : carre.julien35@orange.fr

Site internet : <http://www.union-pongiste-roz-baguer.org/>

Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 14 : Tous litiges et réclamations seront examinés par le juge arbitre. Le Juge Arbitre est Mr GOUSSET Vincent (JA3). Le directeur des épreuves est Mr CARRE Julien. Tout engagement est l'acceptation à ce règlement.

Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité pénale et civile pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes joueurs et spectateurs.